
Déclaration du Comité des Ministres sur le 30^e anniversaire des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (1987-2017)

*(adoptée par le Comité des Ministres le 27 septembre 2017,
lors de la 1295^e réunion des Délégués des Ministres)*

Réaffirmant solennellement les idéaux énoncés dans la Déclaration de Saint-Jacques de Compostelle il y a 30 ans, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe rappelle sa détermination à développer pleinement le potentiel des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

Les Itinéraires culturels sont un modèle original de promotion des principes du Conseil de l'Europe qui stimule la coopération transfrontalière et encourage les approches novatrices dans le domaine du patrimoine culturel, du dialogue interculturel et du développement local durable.

Le programme des Itinéraires culturels, créé par le Conseil de l'Europe, met l'accent sur des thèmes d'importance symbolique pour l'unité, l'histoire et la culture européennes, dans l'objectif de renforcer la société civile et la cohésion de la société européenne.

Trente ans après leur création, les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe restent un instrument remarquable qui contribue à illustrer les aspects multiples de l'identité culturelle, de l'histoire et du patrimoine européen partagé, et qui assure une meilleure compréhension de l'Europe. Ils préservent et renforcent le patrimoine naturel et culturel européen.

Prenant acte des acquis des Itinéraires culturels, au fil des ans, le Comité des Ministres a doté le programme de nouveaux instruments et ressources : établissement de l'Institut européen des Itinéraires culturels à Luxembourg, mise en place d'un Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (APE), et adoption de règles et critères clairs pour l'attribution de la certification « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe ».

Le Comité des Ministres apprécierait l'adhésion de tous les États membres du Conseil de l'Europe à l'Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires culturels, et encourage ce dernier à renforcer les synergies avec les autres institutions et programmes pertinents du Conseil de l'Europe ainsi que la coopération avec l'Union européenne et les organisations internationales et européennes actives dans le domaine de la culture, du patrimoine et du tourisme durable.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe exprime sa conviction que les Itinéraires culturels continueront à servir d'inspiration à une Europe plus unie, basée sur une plus profonde connaissance de la diversité, le respect d'autrui, la défense des libertés et la solidarité.

ORIENTATIONS POUR LE TRAVAIL FUTUR :

Le Comité des Ministres confirme les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe comme instruments :

- 1. de promotion d'une union plus étroite basée sur les valeurs du Conseil de l'Europe, à travers la connaissance du patrimoine culturel européen et la gestion des Itinéraires culturels par la société civile**

Les Itinéraires culturels, en tant qu'éléments du patrimoine culturel, se développent le mieux par des activités partagées entre partenaires de la société civile et sur la base des standards du Conseil de l'Europe.

- 2. de développement d'approches novatrices et de la coopération internationale dans le domaine du patrimoine culturel, du tourisme durable et du développement local**

Les Itinéraires culturels sont des espaces publics partagés et constituent des plateformes de mise en œuvre des conventions et recommandations du Conseil de l'Europe en matière de patrimoine culturel, de paysage et d'aménagement du territoire. Les Itinéraires culturels contribuent activement à créer des liens entre diverses régions de l'Europe, en accordant une attention particulière à l'inclusion des régions moins connues.

Le Comité des Ministres invite les États membres, les autorités régionales et locales ainsi que les Itinéraires culturels à développer davantage le potentiel des Itinéraires culturels en :

- encourageant des actions novatrices, mettant en œuvre les principes les plus importants promus par les conventions en lien avec les Itinéraires culturels (par exemple, la Convention culturelle européenne, la Convention européenne du paysage, la Convention-cadre de Faro, la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles 2005) le long de chaque Itinéraire culturel ;
 - augmentant la prise de conscience par les communautés locales de la valeur de leur patrimoine culturel et en les encourageant à promouvoir leur culture ;
 - promouvant des plateformes créatives incluant les entreprises locales, les industries culturelles et créatives, les médias, les acteurs dans le domaine du tourisme ainsi que des organismes d'éducation, afin de développer des produits culturels et de promouvoir un tourisme durable ;
 - encourageant des synergies avec d'autres programmes et activités du Conseil de l'Europe, en particulier dans le domaine du patrimoine culturel, de l'éducation et des politiques en faveur des jeunes ;
 - renforçant la participation des jeunes ainsi que le développement de programmes d'éducation, de moyens de communication et de produits touristiques spécialement conçus pour un jeune public ;
 - en renforçant la coopération européenne et internationale avec des organisations comme l'UNESCO, l'OMT et l'UE.
- 3. d'encouragement du dialogue interculturel entre États membres du Conseil de l'Europe et au-delà**

Les Itinéraires culturels sont devenus de plus en plus un instrument de la diplomatie culturelle.

L'un des objectifs des Itinéraires culturels est de « *favoriser le dialogue entre culture urbaine et culture rurale, et entre territoires de l'Europe du sud, du nord, de l'est et de l'ouest, entre espaces développés et espaces en difficulté* » et « *favoriser le dialogue et la compréhension entre les cultures majoritaires et minoritaires, indigènes et immigrées* » (CM/Res(2013)67).

Comme énoncé dans le Livre blanc sur le dialogue interculturel, « *les Itinéraires culturels [...] traversent naturellement les frontières et établissent des liens entre les cultures. Les arts et la culture créent un espace d'expression hors du cadre des institutions, au niveau de l'individu, et peuvent remplir une fonction de médiation* ».

Le Comité des Ministres invite les États membres, les autorités régionales et locales ainsi que les Itinéraires culturels à développer davantage le potentiel des Itinéraires culturels en :

- incluant les communautés locales dans les activités organisées le long de chaque Itinéraire culturel ;
- stimulant les échanges entre les régions et les sites qui se trouvent sur un même Itinéraire culturel, et entre les Itinéraires culturels ;
- renforçant le processus d'expansion des initiatives des Itinéraires culturels afin d'inclure les voisins et les pays tiers, selon le thème de chaque itinéraire.

4. de renforcement de la gouvernance à plusieurs niveaux, de la coopération et des liens aux niveaux international, européen, national et local

Le développement des Itinéraires culturels repose surtout sur des politiques et des pratiques aux niveaux national et régional. Les communautés locales sont aussi essentielles pour le développement, la mise en œuvre et la gestion des Itinéraires culturels, et garantissent le succès des Itinéraires culturels ainsi que leur impact sur le tourisme culturel.

Le Comité des Ministres invite les États membres, les autorités régionales et locales ainsi que les Itinéraires culturels à développer davantage le potentiel des Itinéraires culturels par :

- la proposition d'actions novatrices conjointes avec des représentants nationaux d'organisations internationales et européennes, des réseaux et des ONG ;
- le renforcement des synergies entre le tourisme et les industries culturelles et créatives, à travers le développement de politiques transversales et l'établissement d'un cadre de gouvernance pour le tourisme culturel durable, ce qui contribue au développement socio-économique des communautés locales, promeut les échanges transculturels, et génère des ressources pour la conservation du patrimoine ;
- la promotion de l'adoption de politiques durables, visant la réhabilitation du patrimoine, le renouveau local le long d'Itinéraires culturels dans le cadre de stratégies de développement national, régional et local ;
- le renforcement de l'échange de bonnes pratiques entre les réseaux des Itinéraires culturels, les autorités locales et régionales.

5. de développement d'approches novatrices en matière de recherche et de développement

Les Itinéraires culturels offrent l'occasion de développer des activités de recherche multidisciplinaires et stimulent la coopération transfrontalière. La recherche renforce le travail et le récit des Itinéraires culturels.

Le Comité des Ministres invite les États membres, les autorités régionales et locales ainsi que les Itinéraires culturels à développer davantage le potentiel des Itinéraires culturels par :

- la promotion de la création de plateformes associant universités, professionnels et citoyens, dans les domaines des industries culturelles et créatives, du tourisme et des médias ;
- la promotion d'activités de recherche créatives et novatrices sur chaque Itinéraire culturel et dans le cadre du programme des Itinéraires culturels ;
- l'augmentation de l'impact de la recherche et du développement sur les activités quotidiennes des Itinéraires culturels.